



**CFDT Éducation**  
9, place de la Gare de l'État, case postale n°9  
44276 Nantes Cedex 2  
Téléphone : 02 51 83 29 30  
[sgen@cfdtantes.org](mailto:sgen@cfdtantes.org)  
<http://www.sgencfdtnantes.org>

## **Déclaration de la CFDT Éducation au CSA SD de Loire-Atlantique du 29 janvier 2026**

M. Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Loire-Atlantique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSA SD,

En ce mois de janvier 2026, la CFDT Éducation des Pays de la Loire vous adresse, ainsi qu'à tous les personnels de l'Éducation Nationale du département, ses meilleurs voeux. Nous souhaitons à toutes et tous de trouver l'énergie, la solidarité et l'engagement pour continuer à porter un service public d'éducation mis à mal par une situation politique instable. Ce sera donc un CSA SD de découverte de moyens contraints.

Pour reprendre les propos du Ministre, la France reste caractérisée, par rapport aux pays comparables, par de fortes inégalités scolaires et par un nombre significatif d'élèves en grande difficulté scolaire. Et pourtant la carte de l'Éducation Prioritaire REP et REP + qui devait être revue tous les 4 ans ne l'a pas été depuis 2015. Or, le Ministre dit ne pas pouvoir engager cette refonte avant... 2027 pour cause d'élection(s) – soit 12 ans sans modifications – conduisant à des situations aberrantes !

Comme le rapporte une infographie du *Journal le Monde* reprise par le Ministère, le découpage actuel de l'Éducation prioritaire inclut 21 collèges dont les IPS sont supérieurs à la moyenne nationale et omet en revanche 118 établissements dont l'indicateur social est inférieur à celui de la moyenne des établissements de REP. A l'extrême, ce sont 5 collèges avec IPS supérieur à 110 qui sont classés en REP ou REP+ alors qu'ils sont parmi le quart le plus favorisé de France ! A l'inverse, 24 collèges avec un IPS inférieur à 80 – soit des établissements comptant parmi les 9 % les plus précaires – en sont exclus.

Le dispositif « collèges en progrès » ou « collèges 800 » serait donc la solution transitoire présentée par le Ministre.

Il reposera sur les dispositions suivantes :

- un pôle médico-social avec un psychologue de l'éducation nationale (PsyEN), un infirmier et un assistant social à temps complet ;
- une attention particulière portée au nombre d'élèves par classe, pour chaque niveau ;
- une indemnité pour mission particulière, transitoire dans l'attente de la révision globale de la carte de l'éducation prioritaire, pour les professeurs ;
- une bonification RH mobilité, à partir de trois ans d'exercice.

Pouvez-vous nous le confirmez pour le département ?

Pourquoi un dispositif 800 au niveau national? et Non 500 ou 1000 ?

Pourquoi 5 collèges dans le 44 dans ce dispositif ?

Les résultats au Brevet inférieur à 08/20 en Mathématiques et en Français sont-ils le seul critère pour qu'un établissement soit inclus dans ce dispositif ?

Certains établissements sont actuellement en difficultés par manque de moyens humains, enseignants non remplacés, AESH non nommés mais également AED en nombre insuffisant comme c'est le cas aux collèges de Chantenay et Anne Frank de Saint-Herblain où les AED se sont mis en grève hier. Dans ce dernier, le dispositif « collège en progrès » sera-t-il en capacité d'améliorer la situation ?

L'École publique ne demande pas l'aumône, elle demande un financement à la hauteur de ses missions. Et œuvrer pour plus d'équité est une mission ô combien importante, pas seulement pour l'École mais pour l'unité et l'avenir de la Nation.